



# **GUIDE DES SUBVENTIONS**





# Types de subvention

PRÉAMBULE

FONCTIONNEMENT  
COURANT

ECOLE DE JEUNES

MATERIEL

COMPETITIONS,  
MANIFESTATIONS,...

DEVELOPPEMENT

EXCEPTIONNELLE



# Infos générales



## INDICATIONS GÉNÉRALES SUR LES SUBS...

- Le Président est responsable de la demande pénalement
- Le Président peut déléguer le dépôt de dossier mais devra communiquer généralement un courrier l'indiquant
- C'est une demande de subvention de deniers publics qui est contrôlée et qui demande des justifications (loi française).
- Une demande de subvention ne doit pas excéder 40% du budget global du projet, le total subventionné d'un projet ne peut excéder 80%.
- Les documents à fournir sont généralement les suivants :
  - Statuts en cours de l'association
  - Composition du bureau
  - Compte-rendu de l'AG
  - Bilan et budget
- Il est important de créer des réseaux locaux de soutien parmi les politiques pour appuyer nos demandes et surtout comprendre nos besoins et nos réalités
- Il faut bien argumenter son projet car le même projet pourrait répondre à un critère sous une certaine description ou ne peut être accepté si mal formulé.
- A noter que parfois, une ancienneté de 1 an minimum est demandée (sauf FDAVAL)

# Subventions de fonctionnement



## NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- Seul le CODEP est concerné
- Subvention liée aux nombre de licenciés, type de sport (JO), salariés,...
- Obligation de mentionner le CD71 sur tous supports
- Demande en ligne à réaliser avant le 31/12 de l'année N – versement 03/N+1
- [Lien vers le règlement](#)      [Lien pour faire la demande](#)

## NIVEAU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Dépend de la localisation de chaque club – se rapprocher de son Maire / Adjoint aux Sports
- Subvention liée à la politique locale et calculée aux nombre de licenciés, activités, salariés,...
- Obligations dépendant de la communauté de communes

## NIVEAU COMMUNAL

- Dépend de la localisation de chaque club – se rapprocher de son Maire / Adjoint aux Sports
- Subvention liée à la politique locale et calculée aux nombre de licenciés, activités, salariés,...
- Obligations dépendant de la commune
- Demande à réaliser (souvent papier) avant la fin de l'année en cours (vote des budgets en début d'année)

# Subventions Ecole de Jeunes



## NIVEAU DÉPARTEMENTAL – AIDE AUX ECOLES DE SPORT

- Tous les clubs ayant une section jeunes sont concernés
- Le CD71 cherche à former les jeunes au sport avec le meilleur encadrement possible
- Calcul de subvention basé sur :
  - Type de sport (olympique ou non) : 700€
  - Nombre de jeunes de 6 à 17 ans : 5€ par jeune (limite à 500€ maxi)
- Besoin de créer un projet éducatif et pédagogique pour l'école de sport (simple : juste expliquer le but, les moyens, l'esprit, etc).
- Obligation d'avoir des encadrants formés ou en cours de formation : MODEF, ABx,...
- Demande en ligne à réaliser avant le 31/12 de l'année N – versement 03/N+1
  - [Lien vers le règlement](#)
  - [Lien pour faire la demande](#)

# Subvention matériel



## NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- La demande peut être faite par le CODEP ou par le club
- La demande du CODEP peut être faite pour plusieurs clubs (mutualisation et optimisation des coûts)
- La demande ne peut être faite qu'une fois tous les 3 ans
- Subvention pour l'achat :
  - De véhicule
  - De matériel pour la vie de l'association (matériel informatique, poteaux, filets, matériel pédagogique,...)
  - De matériel de sécurité ou pour personnes en situation d'handicap
- Subvention entre 1000€ et 5000€, 50% du budget de la demande
- Obligation de mentionner le CD71 sur tous supports
- Demande en ligne – pas de date de limite de dépôt – ne pas engager la dépense avant notification
- [Lien vers le règlement](#)      [Lien pour faire la demande](#)

# Subvention compétition, manifestations



## NIVEAU DÉPARTEMENTAL – AIDE CHAMPIONNAT NATIONAL

- Support pour les clubs évoluant au niveau national
- [Lien vers le règlement](#)      [Lien pour faire la demande](#)

## NIVEAU DÉPARTEMENTAL – ORGANISATION MANIFESTATION SPORTIVE

- Support pour l'organisation de manifestation à rayonnement important ou de promotion discipline
- Subvention selon le niveau de compétition – 20% maximum du budget – inférieure au support de la commune
- Disponible pour CODEP et pour clubs !
- [Lien vers le règlement](#)      [Lien pour faire la demande](#)

## NIVEAU DÉPARTEMENTAL – AIDE AU DÉPLACEMENT SUR ÉVÉNEMENT REMARQUABLE

- Support pour emmener mini 25 personnes sur un événement exceptionnel
- Disponible pour CODEP et pour clubs !
- Aide selon la distance
- [Lien vers le règlement](#)      [Lien pour faire la demande](#)

# Subvention développement



## NIVEAU NATIONAL - ANS

- Agence Nationale du Sport (remplace le CNDS)
- Gestion par le FFBAD pour le compte de l'Etat :
  - Demande par le club et/ou par un CODEP (mutualisation d'un projet)
  - Soutien du CODEP pour la demande auprès de la Ligue BFC
  - Arbitrage des territoires par la ligue BFC
  - Validation FFBAD
  - Soumission à l'ANS pour décision finale
- Orientations décidées par la FFBAD – impossible de déroger !
- Il existe une répartition de budget pour CODEP et pour les clubs – il est important de faire demandes CODEP et des demandes clubs (budgets non « communicants »)
- Demande au premier trimestre de l'année civile pour versement en milieu d'année
- Subvention de 1500€ minimum – 40% maximum du budget
- Dossier à remplir en ligne sur le site [CompteAsso](#)

# Subvention exceptionnelle



## NIVEAU ÉTAT - FDVA

- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE – Ancienne réserve parlementaire
- Subvention sur des axes / priorités décidés par l'Etat au niveau départemental
- Dates dépendant de l'Etat, pas de règle – il faut suivre les infos par le CDOS, les réseaux...
- [Informations](#)

## NIVEAU DÉPARTEMENTAL - FDAVAL

- FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE
- Subvention entre 250€ et ??...
- Relève des Conseillers Départementaux du club
- Peut être demandée tout au long de l'année
- Subvention pour des événements exceptionnels du club et se déroulant en Saône & Loire : création de club, 10 ans du club, manifestation novatrice, ...
- Attention : ne peut pas couvrir un repas ou un déplacement
- [Informations](#)

## NIVEAU COMMUNAL

- Pas de règles communes – se rapprocher des ses contacts locaux pour des informations mais généralement, toujours possible d'avoir une subvention pour des sujets exceptionnels

# Contacts pour assistance



Pour vous aider à comprendre, à rédiger, etc.....

Jonathan Souillot  
[jsouillot@gmail.com](mailto:jsouillot@gmail.com)  
06.70.38.71.70

*Privilégier le mail svp*